

# Respectons notre immeuble et nos voisins, nous avons tous à y gagner !

En cas de non respect du règlement, la RIVP peut engager une résiliation du bail.  
Consultez le règlement intérieur complet sur [www.rivp.fr](http://www.rivp.fr)

## Soyons RESPECTUEUX

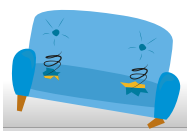
### La propreté, ça s'entretient !



Respectez les parties communes et le travail de ceux qui les nettoient.



Déposez vos sacs dans les bacs correspondants.



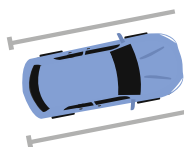
Appelez la mairie pour faire enlever vos encombrants.



Votre balcon n'est pas un lieu de stockage.



Ne fumez pas dans les parties communes et ne jetez pas vos mégots par la fenêtre.



Garez votre véhicule sur l'emplacement attribué.



Tenez votre chien en laisse, interdisez-lui les pelouses et ramassez ses déjections.

## Soyons VIGILANTS

### La sécurité, c'est aussi votre responsabilité !



Refermez les portes derrière vous pour éviter les intrusions de personnes mal intentionnées.



Les jeunes enfants ne doivent pas utiliser seuls les ascenseurs.



N'entreposez pas d'objets sur le palier, ils gênent l'évacuation en cas d'incendie.

## Soyons MOINS BRUYANTS

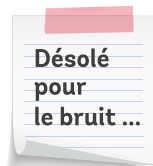
### La tranquillité, c'est bon pour la santé !



De jour comme de nuit, on ne se rend pas toujours compte du bruit que l'on fait. Soyez attentifs.



Les travaux sont autorisés de 8h à 19h du lundi au samedi, hors jours fériés.



Une fête, des travaux ? Vos voisins apprécieront d'être informés.